

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 05 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Katherine POUCHAUDON Adjointe, Stéphane BRÉANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Valérie DOZIÈRE, Franck FLEURY, Pascal LEROY, Magalie MERELLE, Luc ROUSSEAU., Virginie THOMPSON.

Absents excusés :

Gilles HALLINGER donne pouvoir à Stéphane BRÉANT
Jacques LAURENTY donne pouvoir à Annie CAMUEL
Claude LE BAIL donne pouvoir à Valérie DOZIÈRE
David TARDIVEAU donne pouvoir à Katherine POUCHAUDON
Anne-Carole BARBIER

Formant la majorité des membres en exercice.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu du 05 septembre 2014

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 03 avril 2015. Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Décision du Maire

2015-06 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Benoit JOURDIN, notaire à Auneau 28700 – 1 rue Émile Labiche, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 8 rue de la Harpe, cadastrée section C 189, C 190 C 1 090 pour une contenance de 1 238 m² ;

2015-07 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Virginie Anne-Marie MUNOZ, notaire à Gallardon 28320 – 2 avenue de la gare, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 3 rue du Moulin à Vent, cadastrée section E 247 et E 248 pour une contenance de 1 805 m² ;

2015-08 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Jocelyne LABBÉ, notaire à Maintenon 28130 – 11 rue Saint-Pierre - BP40032, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 12 rue Pasteur, cadastrée section ZV 136 pour une contenance de 510 m² ;

2015-01 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Laurence LECOQ, notaire à Villemeux-sur-Eure 28210 – 94 Grande Rue, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 11 rue de la Harpe, cadastrée section C 41 et C 1 142 pour une contenance de 523 m² ;

4) Subventions voyages scolaires (2015-06-01)

Madame le Maire informe le conseil municipal que 6 collégiens ont bénéficié d'un voyage d'étude ou linguistique au cours de l'année scolaire 2014/2015, il est proposé de participer à hauteur de 40 € par élève et par séjour à raison d'une seule participation par an.

| | NOM | PRENOM | LIEU | MONTANT A VERSER |
|---|--------------|---------|--------------------|---------------------|
| 1 | BERGERY | Lucie | Espagne | 40 € |
| 2 | BERTHOU | Évan | Nîmes et sa région | 40 € |
| 3 | BREANT | Robin | Londres | 40 € |
| 4 | CASALI | Nina | Londres | 40 € |
| 5 | ROBIN | Quentin | Londres | 40 € |
| 6 | TARDIVEAU | Marine | Nîmes et sa région | 40 € |
| | TOTAL | | | 240 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide qu'il sera accordé une participation communale de 40 € pour chaque élève du collège qui participera à un voyage linguistique ou d'étude à raison d'une seule participation par an.

Dit que la participation sera versée aux familles listées ci-dessus.

5) Tarifs restauration scolaire 2015-2016 (2015-06-02)

Les tarifs actuels ont été établis par délibération du 20 juin 2014.

- Repas au forfait ou au planning 3.42 €
- Repas exceptionnel 3.67 €

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 3 ans et propose une hausse du prix du repas à 3.50 € pour l'année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

- Repas au forfait ou au planning 3,50 €
- Repas exceptionnel 3,67 €

6) Tarifs salle polyvalente 2016 (2015-06-03 et 2015-06-04)

Mme le Maire informe le conseil qu'afin de répondre aux demandes de location pour 2016, il serait souhaitable de procéder à une révision des tarifs de location pour l'année 2016.

1) pour les habitants de la commune :

| | TARIFS 2015 | TARIFS 2016 |
|--|--------------|--------------|
| -Grande salle | 310 | 310 |
| -Grande salle + cuisine | 430 | 430 |
| -Petite salle + cuisine | 270 | 270 |
| -Grande salle + petite salle + cuisine | 510 | 510 |
| -Chauffage grande salle | 80 | 80 |
| -Chauffage petite salle | 50 | 50 |
| -Location couverts | Forfait 55 € | Forfait 55 € |

2) pour les personnes extérieures à la commune :

| | TARIFS 2015 | TARIFS 2016 |
|--|--------------|--------------|
| -Grande salle | 525 | 525 |
| -Grande salle + cuisine | 825 | 825 |
| -Petite salle + cuisine | 375 | 375 |
| -Grande salle + petite salle + cuisine | 925 | 925 |
| -Chauffage grande salle | 90 | 90 |
| -Chauffage petite salle | 60 | 60 |
| -Location couverts | Forfait 60 € | Forfait 60 € |

Le Conseil Municipal, à la majorité de 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Décide de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de locations pour les associations sont complètement disparates et sans aucune équité.

Il est proposé au Conseil de mettre en place un forfait heures :

- jusqu'à 2 heures : 5 €
- de 2 à 4 heures : 6 €
- l'heure supplémentaire : 0.50 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve et décide d'appliquer le forfait heures à compter du 1^{er} septembre 2015.

7) Tarif eau et Assainissement 2016 (2015-06-05)

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016

Le tarif de l'eau en distribution est actuellement fixé à 1,44 euros HT et celui de l'assainissement à 1,59 euros HT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de maintenir les tarifs de l'eau à 1.44 € HT et de l'assainissement à 1,59 euros HT pour l'année 2016.

8) Tarif rythmes scolaires 2015-2016 (2015-06-06)

Afin d'organiser les NAP de la rentrée 2015-2016, Mme le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarif de 10 € par enfant inscrit pour une période 7 vendredis après-midi.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir le tarif de 10 € par enfant par période d'activités du vendredi après midi.

9) Décision modificative n°1 - Budget Commune (2015-06-07)

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Mme le Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 03 avril 2015 adoptant le budget primitif ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements qui prennent en compte le manque de crédits sur le chapitre 20, article 2051 relatif au logiciels.

Il y a lieu de procéder à un transfert de crédits de 38 € que l'on peut prélever sur l'article 020, dépenses imprévues suffisamment approvisionné, et à imputer sur l'article 2051, logiciels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux ajustements suivants :

| Libellé | Crédits prélevés | Crédits supplémentaires |
|--------------------------|------------------|-------------------------|
| 020 : dépenses imprévues | - 38 € | |
| 2051 : logiciels | | +38 € |

10) Décision modificative n°1 - Budget Assainissement (2015-06-08)

Considérant qu'une échéance d'emprunt n'a pas été inscrite au budget,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements pour manque des crédits sur le chapitre 66 en section de fonctionnement et le chapitre 16 en investissement ;

En dépense de fonctionnement pour les intérêts d'un montant de 1 636,09 € sur l'article 66111 et les intérêts courus non échus de l'année d'un montant de 854,26 €.

En dépense d'investissement pour le capital d'un montant de 1 777,45 € sur l'article 1641.

Pour ces inscriptions supplémentaires, il y a donc lieu de procéder à un transfert budgétaire de crédits :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux ajustements suivants :

| Libellé | Dépenses |
|----------------------------------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | |
| 6152 : réparation bien mobiliers | - 2 500 € |
| 66111 : intérêts à l'échéance | + 1 640 € |
| 661121 : ICNE de l'année | + 860 € |
| | |
| INVESTISSEMENT | |
| 020 : dépenses imprévues | - 1 780 € |
| 1641 : capital de la dette | + 1 780 € |

11) Renégociation dette Crédit Agricole

Mme le Maire a sollicité le Crédit Agricole afin de renégocier le prêt de 400 000 € sur le budget de la commune et celui de 350 000 € sur le budget de l'assainissement.

Une proposition a été faite en mai avec pénalité.

Nous avons reçu ce jour une nouvelle proposition sans pénalité.

Après débat, le conseil municipal propose d'aller consulter d'autres banques et de demander au Crédit Agricole une nouvelle proposition.

12) Acquisition emplacement réservé n°14

Lors de l'adoption du PLU, le 17 décembre 2013, la commune a délimité un emplacement réservé n°14 d'une largeur de 6 mètres le long de la parcelle E 201.

Suite au décès de la propriétaire, la succession souhaite vendre la partie constructible de la parcelle et procéder à une division en deux terrains à bâtir.

De façon à obtenir deux parcelles de contenance suffisante, le nouveau propriétaire demande si la commune pourrait revendre 3 mètres de large sur l'emplacement réservé.

Considérant la demande du propriétaire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 13 voix pour et 1 contre,

Dit que la parcelle sera alignée entre la parcelle ZV N°27 et la sente communale.

Décide d'acquérir l'emplacement réservé n°14 d'une superficie de 540 ca au prix de la valeur vénale dominante des terres agricoles parue au JO du 28 août 2014, soit 0,856 €/m². Le montant dû par la commune est donc de 462,24 €.

Décide de rétrocéder une bande de 3 mètres de large sur 44 mètres de long, soit 132 ca, le long de la parcelle constructible. Cette bande devient donc constructible et sera donc vendue au prix du terrain à bâtir en moyenne sur la commune, soit 100 €/m². Le montant dû par le propriétaire s'élève à 13 200 €.

13) SDE - Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir (2015-06-10)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir (SDE 28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical (191 voix pour et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 mai 2015.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

Approuvent le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

Comptes-rendus de réunions

Assainissement rue des Yvelines

Nous avons attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement collectif en domaine privé à la société GRONTMIJ pour un montant HT de 28 725 €.

La réunion publique est prévue le 4 juin 2015

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Réunion à la Préfecture le 17 avril. Il s'agissait d'élire les membres des différents collèges à la commission restreinte.

M. LEMOINE y a été élu. Cette commission départementale devra définir la prochaine carte de l'intercommunalité.

Avec la loi NOTRE il est prévu que les com com ait un seuil de 20 000 habitants.

Afin de travailler de concert les Présidents et vice-présidents des 5 communautés de communes :

- Les 4 vallées de Nogent-le-Roi
- Le Val Drouette d'Epernon
- Terrasses et Vallées de Maintenon
- La Beauce Alnéloise d'Auneau
- et du Val de Voise de Gallardon

Se sont réunis le 28 mai 2015

Communautés de communes

Les élus communautaires de Gallardon ont été déboutés de leur recours au Tribunal administratif contre le passage en FPU.

Le budget a donc été voté avec la nouvelle fiscalité et la DGF bonifiée.

Nous allons donc pouvoir travailler sur les projets mis en attente, à savoir un nouveau siège pour la communauté de communes, la compétence du périscolaire et à terme la compétence du syndicat scolaire.

Les taux des taxes des ménages n'ont pas augmentés.

Déviation des Gallardon

Suite aux différentes études, l'ARS a émis un avis défavorable pour le tracé Est et la commission des infrastructures du département a opté pour le tracé Centre qui passe par Bailleau-Armenonville.

Une nouvelle association s'est constituée "COL-BAG" et est contre ce tracé.

Une réunion du comité est prévue le 15 juin.

SIRMATCOM

Le syndicat a délibéré sur la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget et a fixé le taux à 19,50 % au lieu de 17,35 % en 2014.

CLECT

Le conseil communautaire a élu les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Pour Ecrosnes : Annie CAMUEL et Gilles HALLINGER.

Cette commission va fixer le reversement aux communes suite à l'adoption de la FPU.

Montflube

Nous sommes toujours à la recherche d'un nouveau captage d'alimentation en eau potable, surtout pour Gallardon et Champseru.

Des études ont démontré que Montflube serait potable mais avec trop de turbidité. Donc on a missionné un hydrogéologue agréé par le ministère de la santé. A terme, si ce captage était possible, les frais de mise en interconnexion s'élèveraient à 400 000 € environ.

APPROLYS

Première réunion de la centrale d'achat le 23 avril, mais il n'y avait pas le quorum. Nouvelle réunion le 13 mai pour la réélection des collèges I et II suite aux élections départementales.

Nous nous sommes inscrits sur le marché de plateforme de dématérialisation des marchés publics qui a été attribué à AWS. La cotisation est de 60 €/an pour 5 marchés au lieu des 120 € que nous payions précédemment. Nous avons fait notre première publication pour la restauration scolaire pour les 3 prochaines années.

Nous pouvons encore passer : le marché de travaux pour l'assainissement en domaine privé, l'accessibilité de la Mairie et éventuellement l'étude de faisabilité d'assainissement collectif pour Jonvilliers et Giroudet.

SDE

Comme prévu lors du précédent conseil, nous avons signé la convention de suppression des lampes à vapeur de mercure. Nous n'avons pas encore le planning d'intervention. Pour rappel, le coût revenant à la commune est de 20 373 € sur 3 ans, déduction faite de la subvention de 50 % du syndicat.

VOISINS VIGILANTS

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion publique du 22 mai avec la gendarmerie. Quelques personnes se sont déjà proposées pour faire partie du dispositif. Nous souhaitons en avoir davantage. Je propose que tous les conseillers soient volontaires. Les candidatures seront étudiées par la gendarmerie avant que la convention ne soit signée par Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, le commandant de la gendarmerie et le Maire.

SIVOS

Réunion du 22 avril. Mise à disposition de l'agent chargé de la mise en place du protocole HACCP sur le restaurant scolaire à compter du 1^{er} juin 2015.

FIBRE OPTIQUE

Journée d'information du 21 mai. A l'initiative du syndicat mixte, Gilles HALLINGER et Mme le Maire ont suivi plusieurs débats concernant le déploiement de la fibre optique sur le département.

C'est l'entreprise AXIONE qui crée les réseaux et SFR entreprises qui est chargée du déploiement. Les délais sont à peu près respectés et la commune devrait être fibrée en 2016.

Affaires diverses

L'exposition du la guerre 14-18 s'est tenue du 13 au 26 avril. Nous avons complété les deux expositions de l'Association des Maires d'Eure et Loir et des Archives Départementales par des archives communales. Les nombreux visiteurs ont été très intéressés.

L'école a visité cette expo 2 fois avec un petit travail pédagogique.

Travaux accessibilité mairie

Nous avons obtenu les subventions DETR : 22 555 € et FDAIC : 40 000 €.

Pour la partie Handicap, la subvention passe par le comité technique du centre de gestion. Mme le maire rencontrera le responsable le 23 juin pour savoir quels sont les travaux éligibles.

Nous recontacterons le maître d'œuvre courant juin pour le lancement du marché en septembre.

Terrains rue de l'Ocre

Le nouveau bornage a été effectué et les terrains peuvent être vendus. Nous avons passé une annonce sur internet et nous avons déjà quelques contacts.

Nouveau site Internet

David TARDIVEAU a retravaillé le site de la commune qui est beaucoup plus attractif.

École élémentaire

Date à retenir :

Le 19 juin à partir de 16 heures, Kermesse dans la cour de l'école.

Le 26 juin, fête de l'école

Le 27 juin, exposition des travaux de sciences

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00